



East Angus

Ma ville, ma vie

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI NUMÉRO 2023-265

**PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT L'AGRANDISSEMENT D'UN
PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 242 RUE
GEORGES-PINARD
LOT 4 180 707 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI NUMÉRO 2023-365,

AVIS est par les présentes, donné par le soussigné :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le projet suivant :

Projet de résolution 2023-265 concernant une demande en vertu du règlement 780 trait aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de East Angus;

Ce projet vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment sis au 242, rue Georges-Pinard de 34 %;

Le règlement sur les PPCMOI numéro 780 prévoit à l'article 5.4.1 :

QUE l'extension des activités industrielles autorisées par le présent règlement peut être autorisée conformément aux dispositions relatives aux droits acquis du Règlement de zonage, soit jusqu'à concurrence d'un maximum de 50 % de la superficie de plancher occupée par les activités au moment de l'entrée en vigueur de la résolution accordant la demande de projet particulier.

Cette résolution de PPCMOI permettra d'agrandir le bâtiment en vertu du règlement de zonage numéro 745 article 16.3.

Ce projet de résolution de PPCMOI concerne la zone C-7 située sur la rue Angus Sud à l'entrée de la ville.

Ce projet de résolution de PPCMOI, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le **2 octobre 2023** à 13 h 30, au 200 rue Saint-Jean Est à East Angus.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, madame la mairesse expliquera le projet de résolution de PPCMOI ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent d'exprimer.

Ce projet de résolution de PPCMOI contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de résolution peut être consulté au bureau du greffier-trésorier, à l'hôtel de ville, durant les heures de bureau, à compter de ce jour.

DONNÉ À EAST ANGUS, 12^{ème} jour de septembre 2023



BRUNO POULIN, CPA
Greffier-trésorier